BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1115

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

524 688 470 RCS Bordeaux.
JEANBER 2.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 212840.00 EUR.
Adresse : 4, Voie Romaine, Espace France Bâtiment I, 33610 Canéjan.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION So.bio Société par actions simplifiée Au capital de : 101 718 425,00 EUR Siège social 4 Voie Romaine Espace France Bâtiment I 33610 Canéjan N° RCS 499 308 856 RCS Bordeaux, est société absorbante JEANBER 2 Société par actions simplifiée Au capital de : 212 840,00 EUR Siège social Espace France Bâtiment I 4 Voie Romaine 33610 Canéjan N° RCS 524 688 470 RCS Bordeaux, est société absorbée Date du projet de fusion : 20 juillet 2026 - Actif apporté : 718.983 euros – Passif pris en charge : 270.938 euros – Soit un actif net apporté de 448.045 euros - Date d'effet de la fusion : 01/01/2026 - Rapport d'échange de droits sociaux : la société So.bio détenant la totalité des titres composant le capital social de la société JEANBER 2, renonce à l'attribution d'actions de son propre capital. L'opération de fusion par voie d'absorption de la société JEANBER 2 ne donnera donc lieu à l'émission d'aucune action nouvelle de la société absorbante et corrélativement à aucun échange d'actions de la société absorbante contre des actions de la société absorbée. - Prime de fusion : la différence entre l'actif net reçu de la société JEANBER 2, soit 448.045 euros, et la valeur nette comptable des titres de cette société dans les comptes de la société So.bio, soit 812.446 euros, constituera un mali de fusion d'un montant de 364.401 euros Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 23/07/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux au nom de la société JEANBER 2 et au nom de la société So.bio.